



## Suppressions de postes et délocalisations (B2)

### DOCUMENT DÉCLENCHEUR

#### Castorama : les salariés français vont devoir former leurs remplaçants polonais.



Kingfisher, la maison mère de Castorama et de Brico Dépôt, a confirmé la suppression 446 postes en France et la délocalisation de la partie comptable de son activité en Pologne. Le groupe britannique d'enseignes de bricolage Kingfisher a confirmé, mercredi, la délocalisation en Pologne de la partie comptable de son activité et la suppression de 446 emplois administratifs en France chez Castorama et Brico Dépôt. Elle a aussi demandé, sérieusement, à ses employés français de former les salariés polonais qui vont les remplacer.

Dans le secteur du bricolage, Castorama et Brico Dépôt, qui totalisent 221 magasins en France connaissent depuis plusieurs mois des difficultés en France, étant largement distancés par Leroy Merlin.

Dès le mois de novembre, Kingfisher avait annoncé le regroupement en Pologne, à Cracovie, de ses services comptables et de gestion. « La mise en œuvre de ce projet entraînerait en France la suppression de 409 postes, la création de 102 postes et le transfert de 164 postes à conditions d'emplois équivalentes », explique le groupe dans un communiqué. [...]

Le Parisien, 01/03/2018

<http://www.leparisien.fr/economie/castorama-les-salaries-francais-vont-devoir-former-leurs-remplacants-polonais-01-03-2018-7584786.php>

### PROPOSITIONS DE QUESTIONS

- ❖ Qu'est-ce que la délocalisation ?
- ❖ Quelle est la situation de Castorama et Brico Dépôt ?
- ❖ Pourquoi choisir la délocalisation en Pologne ?
- ❖ Quelles sont les conséquences de la délocalisation ?
- ❖ Est-il autorisé de délocaliser ? Peut-on contrôler les délocalisations ?
- ❖ Que pourrait faire l'Etat pour éviter ces suppressions de postes ?

**Devoir :** Présenter une entreprise qui a choisi la délocalisation et les conséquences de celle-ci. (2 minutes)

### LEXIQUE

- Un(e) salarié(e)
- La maison mère
- La suppression
- La délocalisation
- Une enseigne
- Le bricolage
- Etre distancé(e) par
- La comptabilité
- La gestion
- Un emploi
- Un transfert
- Un licenciement
- Une démission
- Une rupture conventionnelle
- La main d'œuvre
- Les charges sociales
- Les charges patronales
- Les avantages sociaux
- Le SMIC